

À l'époque, je partageais l'opinion que le ministre a par la suite exprimée en mars 1986 à la Chambre des communes et qui est à l'origine du débat de ce soir. Je vais vous citer un extrait de la page 11809 du *hansard*. Voici ce que le ministre de l'Environnement a déclaré en réponse à une question:

J'ai déclaré catégoriquement au nom du gouvernement canadien que nous estimons que la seule solution pour les dépotoirs du côté américain de la Niagara est l'excavation et l'incinération...

Nous approuvons cette position. Je trouve très étonnant que le ministre soit revenu sur sa décision et qu'il ait conclu, avec Washington, une entente dont nous pouvons seulement deviner la teneur étant donné le mystère qui l'entoure. Je veux parler du plan dont il était question dans le *Globe and Mail*, le *Star* de Toronto et d'autres journaux. Les propositions que l'Agence de protection de l'environnement a faites au Canada en octobre dernier demeurent secrètes. Même chose pour l'entente conclue à Washington il y a un jour ou deux. Pas moyen de savoir quelles seront les substances enlevées, réduites ou éliminées, aux termes de cette entente, dans une certaine proportion et d'ici une certaine date.

Par-dessus le marché, le ministre de l'Environnement semble croire, comme nous l'avons constaté ce matin, que le gouvernement des États-Unis fait une faveur au Canada en accédant à nos demandes et en examinant nos propositions. Le gouvernement et le ministre ne semblent pas se rendre compte qu'il existe un accord sur le rétablissement et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Ontario et des autres lacs, et que les États-Unis sont liés par cet accord, tout comme nous d'ailleurs; c'est pour cela qu'il s'appelle l'Accord sur la régénération des Grands Lacs.

● (1805)

Il existe donc une entente internationale et un accord signé par les dirigeants des deux pays, qui oblige les Américains à s'occuper aussi sérieusement que nous de la Niagara. Nous n'avons aucune raison de considérer cela comme une faveur. C'est un engagement. J'espère bien que cette idée traversera le crâne épais du ministre de l'Environnement une bonne fois pour toutes parce qu'il ne comprend pas, de toute apparence. Il a une attitude complètement faussée à l'égard de son homologue américain dans cette affaire. Il ne défend pas les intérêts des Canadiens avec toute la détermination et l'autorité que lui confère cet accord.

Je n'en croyais pas mes yeux lorsque j'ai appris par les journaux qu'il y avait une divergence d'opinions entre le ministre fédéral de l'Environnement et son homologue ontarien. Le fait que ce désaccord ait été rendu public montre bien que nous avons affaire à un mauvais négociateur, qui révèle publiquement un désaccord à la veille de sa rencontre avec l'autre partie. Cela montre également que nous avons affaire à un piètre joueur, qui ne comprend pas qu'il faut absolument l'appui de tous les ministres de l'Environnement du Canada à la veille de sa rencontre avec son homologue de Washington.

L'Ajournement

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) a, comme d'habitude, des opinions très arrêtées sur certains problèmes qui entourent l'entente conclue entre le ministre canadien de l'Environnement (M. McMillan) et le dirigeant de l'Agence de protection de l'environnement, M. Lee Thomas. Ayant eu l'occasion de participer à certaines des discussions et des délibérations, je sais exactement comment et à quelles conditions ces ententes ont été conclues. Pour la première fois depuis que l'affaire de Love Canal a pris les proportions d'un problème international, nous avons fait des progrès solides. C'est un progrès de savoir que les quatre millions de Canadiens qui boivent l'eau de la région de Niagara peuvent compter sur des résultats. Nous aurions pu parler longtemps et faire très peu, comme certains gouvernements précédents.

Si certains arguments du député de Davenport sont valables, là où le bât blesse, c'est qu'il est incapable de comprendre et d'évaluer les informations qui sont à la portée de tous et dont nous avons besoin pour obtenir les chiffres sûrs, précis et clairs que nous voulons tous inévitablement. Ce que je peux dire, c'est que nous avons une échéance ferme; nous nous sommes engagés avec les États-Unis à atteindre ces objectifs précis pour le 1^{er} juillet 1987.

Le gouvernement de l'Ontario, pas plus que le gouvernement américain et le gouvernement canadien, ne possède ces renseignements actuellement. M. Lee Thomas, au nom des États-Unis, et le ministre fédéral de l'Environnement se sont fixé un objectif et nous réussissons peut-être à dépasser la réduction de 50 p. 100 d'ici 1995. C'est un objectif important que les deux gouvernements se sont fixé.

● (1810)

Le député de Davenport a mentionné cette visite en rappelant les observations faites par le ministre de l'Environnement au sujet des initiatives prises par le gouvernement de l'Ontario. Après avoir participé aux entretiens avec M. Thomas, il est regrettable mais indiscutable que le Canada et les États-Unis, voulant collaborer avec toutes les parties, sont vivement inquiets car ils craignent que l'Ontario ne cherche simplement à faire de la réclame en faveur de son ministre de l'Environnement.

M. Caccia: Vous devriez avoir honte!

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—A) LA NOUVELLE
CONCERNANT LES ALLÉGATIONS DU SURINTENDANT. B) ON
DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, en 1973 la Police de Montréal, la Sûreté provinciale du Québec et la Gendarmerie royale du Canada ont uni leurs efforts pour ce qui s'est finalement révélé un cambriolage à une petite agence de presse de Montréal, l'Agence de Presse libre du Québec.